

De : GRONDIN & Cie <[REDACTED]>

Envoyé : mercredi 11 décembre 2019 11:09

À : concertation@ileva.re

Objet : Concertation ILEVA

Madame, Monsieur,

C'est avec une grande attention que nous avons pris connaissance de votre lettre d'information concernant la concertation actuellement en cours sur les difficultés environnementales auxquelles doit faire face la Réunion. Nous l'avons étudiée à titre personnel, en tant que citoyens de la ville de Saint-Pierre, mais aussi à titre professionnel, en tant que partenaire des métiers de l'environnement.

Tout d'abord il n'est pas contestable que la solution d'enfouissement n'en n'est pas une, compte tenu des contraintes de l'île (petite en superficie et montagneuse sur toute une vaste partie centrale). Il faut donc trouver des solutions, ce que vous faites à juste titre, mais ces solutions doivent être pérennes et efficaces dans la durée. Ainsi nous nous étonnons de l'augmentation de la TEOM que vous envisagez à l'horizon 2022 qui n'est, à notre sens, n'est ni une solution environnementale, ni une solution pour les résidents de l'île, en plus de l'impact fiscal et des conséquences que cela implique pour la population locale. Avez-vous seulement conscience de la part faramineuse que représente la TEOM à la Réunion? Et vous n'êtes pas sans ignorer que cette taxe touche aussi bien les propriétaires que les locataires, les personnes aisées et plus pauvres. Il est donc, à notre sens, important que vous justifiez des solutions concrètes et pérennes que l'augmentation de cette taxe vise, autrement l'augmentation de la TEOM n'aura aucun sens.

Puis à titre professionnel, nous côtoyons tous les jours les difficultés de nos clients à faire face aux traitements de leurs déchets, le plus souvent recyclables et revalorisables (coûts très onéreux du traitement du déchet, déchets triés et régulièrement mis dans les BOM, manque de solutions locales pour certaines matières, absence d'unité de transformation locale...). Ce qui est encore plus agaçant est que des entreprises sont prêtes à faire évoluer les choses dans le bon sens, mais les acteurs locaux refusent catégoriquement de jouer le jeu. Et dans ce contexte précis, il serait plus judicieux de mettre en application le principe du "pollueur-payeur" pour une prise de conscience réelle.

Il est impératif que les acteurs réunionnais de l'environnement revoient le mode de fonctionnement de la filières déchets car à ce rythme là, nous ne ferons que régresser par rapport à nos îles voisines (Maurice qui nous dépassera d'ici peu sur la question de la gestion des déchets et Mayotte qui commence à s'équiper, mais en plus avec de bien meilleurs équipements et process que ceux actuellement en place à la Réunion) mais en plus nous ne nous affranchirons jamais de notre dépendance pour le traitement de nos déchets. Nous avons une expérience métropolitaine de plus de 20 ans dans la filière de l'environnement (VEOLIA et DERICHEBOURG pour les plus connus ...) et nous vous renouvelons, une fois de plus, notre volonté à vous apporter notre aide dans les domaines qui touchent nos champs d'interventions.

Nous restons à votre dispositions pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Mme GRONDIN